



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 80

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre SCHMIDT, M. LAGASSÉ, M^{me} SCHOTT ainsi que MM. PERCHOTTE et OXENHAM font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre entièrement en œuvre les recommandations du rapport *Bridging the Gaps* et à mettre immédiatement en place des politiques et des mesures officielles qui sont plus respectueuses et collaboratives et qui atténuent également les préjudices subis par les familles sollicitant l'aide des Services aux enfants handicapés et à exhorter le ministre des Familles à procéder à un examen complet des mesures de soutien à l'emploi que ces Services offrent aux enfants handicapés âgés de 12 à 17 ans, y compris tenir des consultations directes avec les familles concernées, et à envisager un éventail complet d'options visant à soutenir les familles et à leur donner les moyens de choisir des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à construire un trottoir ou un accotement avec voie de virage pour faciliter la circulation des piétons et des cyclistes le long de la route provinciale à grande circulation n° 1 en direction ouest, entre la route Dodds et la rue Bobiche.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. GOERTZEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler tout projet d'ouverture de sites d'injection de drogues dans la communauté de Point Douglas, y compris le site devant se situer au 200, autoroute Disraeli, et à légiférer pour qu'aucun nouveau site d'injection ne puisse être proposé sans le soutien de la communauté.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. LAGASSÉ — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. NARTH — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale secondaire n° 210 et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui relie Woodridge à la route n° 12 dans ses plans de reconstruction.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à apporter son aide au pavage de la route provinciale secondaire n° 247 menant à La Salle à partir de la route provinciale à grande circulation n° 3 et à veiller à ce que les résidents et jeunes conducteurs de La Salle qui empruntent cette route puissent se rendre à l'école en toute sécurité tout au long de l'année.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le ministre des Familles à élaborer de meilleures politiques pour protéger les jeunes qui sont pris en charge contre d'éventuels mauvais traitements physiques ou psychologiques et à exhorter le gouvernement provincial à tenir une enquête publique sans délai afin d'identifier les failles du système de protection de l'enfance et de veiller à ce que plus aucun appel au secours d'un enfant ne demeure sans réponse ou ne soit ignoré.

M^{me} ROBBINS — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prendre les mesures nécessaires pour effectuer des travaux de réfection sur la route provinciale à grande circulation n° 45, de Russell à la route provinciale à grande circulation n° 10, afin de répondre aux normes de l'Association des routes et transports du Canada.

M. BEREZA propose l'amendement à l'étape du rapport qui suit visant le projet de loi 48 — *Loi sur la détention des personnes agissant sous l'influence d'une substance intoxicante aux fins de protection et de prestation de soins/The Protective Detention and Care of Intoxicated Persons Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique :

Il est proposé que le projet de loi 48 soit amendé par adjonction, après l'article 11, de ce qui suit :

Renseignements à fournir au ministre

11.1(1) Chaque année, l'exploitant d'un centre de soins et de protection dispose de 60 jours après le 1^{er} janvier pour fournir au ministre chargé de l'application de la présente loi les renseignements qui suivent pour l'année précédente :

- a) le nombre de personnes détenues dans le centre;
- b) le nombre de personnes détenues dans le centre plus d'une fois;
- c) des renseignements cumulatifs non signalétiques portant sur les personnes détenues dans le centre, notamment leur sexe, leur genre et leur âge;

- d) le nombre de personnes détenues étant décédées au centre et de blessures graves subies pendant la détention;
- e) les types de programmes et de services qui ont été offerts aux personnes détenues dans le centre ou au moment de leur remise en liberté;
- f) le nombre de personnes à qui il a été permis de demeurer dans le centre pour recevoir des soins et services supplémentaires en vertu de l'article 10.

Rapport annuel du ministre

11.1(2) Au plus tard trois mois après la fin de l'exercice du gouvernement, le ministre chargé de l'application de la présente loi dresse un rapport faisant état des renseignements fournis par chaque exploitant d'un centre de soins et de protection en application du paragraphe (1).

Dépôt du rapport devant l'Assemblée

11.1(3) Le ministre chargé de l'application de la présente loi dépose une copie du rapport prévu au paragraphe (2) devant l'Assemblée dans les 15 jours de séance de celle-ci après l'achèvement du rapport.

Publication du rapport

11.1(4) Le ministre chargé de l'application de la présente loi publie le rapport sur un site Web du gouvernement dès que possible après son dépôt à l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

M. BEREZA, M^{me} la *ministre* FONTAINE et M. WASYLIW interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

BALCAEN
BEREZA
BYRAM
COOK
EWASKO
GOERTZEN
GUENTER
HIEBERT
JOHNSON
KHAN

KING
LAGASSÉ
LAMOUREUX
NARTH
NESBITT
PERCHOTTE
PIWNIUK
ROBBINS
WASYLIW
WHARTON
WOWCHUK.....21

CONTRE

ASAGWARA
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
CABLE
CHEN
COMPTON
CORBETT
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
FONTAINE
KENNEDY
KINEW
KOSTYSHYN
LATHLIN

LOISELLE
MALOWAY
MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NAYLOR
OXENHAM
PANKRATZ
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SIMARD
SMITH
WIEBE32

La séance est levée à 17 h 18 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey